

AVIS PUBLIC ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENT

Avis est donné que le conseil municipal, à son assemblée du 22 octobre 2019, a adopté le règlement suivant :

19-052 Règlement autorisant un emprunt de 8 300 000 \$ pour des travaux reliés à l'enlèvement des fils et des poteaux et à la conversion du réseau aérien au réseau municipal de conduits souterrains sous la surveillance de la Commission des services électriques de Montréal

La ministre des Affaires municipales et de l'Habitation a approuvé ce règlement le 20 novembre 2019. Il entre en vigueur en date de ce jour. Il est disponible pour consultation, durant les heures normales de bureau au Service du greffe, 155, rue Notre-Dame Est et peut également être consulté en tout temps, sur le site Internet de la Ville : www.ville.montreal.qc.ca/reglements.

Fait à Montréal, le 26 novembre 2019

Le greffier de la Ville, Yves Saindon, avocat